

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2014-2020

L'échéance de l'actuel Contrat de Projet Etat Région (CPER 2007-2013) et la future programmation des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) ont conduit le CESER à anticiper le cadre de ce qui pourrait être stratégique pour la Région des Pays de la Loire relativement à la période 2014-2020 à venir.

La relecture et la synthèse des principales préconisations des rapports portés par le CESER, produits ces dernières années et en cours d'étude, ont permis d'alimenter la présente contribution ainsi que les travaux et débats de l'ensemble des commissions.

CE QUE DIT LE TEXTE

En premier lieu, le rapport pointe les spécificités de la Région des Pays de la Loire, ses atouts et ses handicaps, afin d'essayer d'en identifier les enjeux structurants : enjeux de positionnement du territoire, les enjeux économiques et de l'emploi, les enjeux de la population ligérienne avec une situation sociale qui se dégrade.

Ensuite, sont abordés les défis à prendre en compte pour renforcer l'attractivité du territoire régional et le développement équilibré dans les territoires pour les habitants. Il est proposé des axes d'action :

- pour le développement et l'innovation : infrastructures de communication du Grand Ouest, compétitivité pour l'emploi, défis énergétiques,
- pour les territoires et ses habitants : insertion sociale et combattre la pauvreté, vieillissement de la population, accès aux soins à tous les ligériens, culture et sport, accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport pour tous.

Enfin, le CESER aborde la question de la mise en oeuvre et des outils performants et adaptés aux projets et territoires concernés pour la période 2014-2020.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT

En Commission 1, la CGT a voté pour ce projet d'avis avec le statut qui est le sien, celui d'une première contribution : une première contribution qui, du point de vue du CESER, compile un état de nombreux besoins à satisfaire à horizon 2020.

Pour la CGT, la méthode a permis à tous les Conseillers, dans chaque Commission, de s'approprier les enjeux d'un futur contrat liant l'Etat et la Région, de la programmation et des critères d'attribution des fonds européens. Mais la rapidité avec laquelle a été mené l'exercice nous a conduits collectivement à adopter cette longue liste de défis ou d'exigences de portée diverse, une longue liste qui lisse les différentes propositions, en nivelant l'importance.

Aussi, le rapporteur et la Commission ont été amenés, de fait, à ne plus considérer cette contribution comme porteuse des priorités stratégiques pour les Pays de la Loire. Le titre initial a ainsi été modifié et c'est juste !

Pour la CGT, il importe que le CESER s'engage à poser les jalons d'une seconde contribution qui, elle, envisagera ces priorités stratégiques ; cela renvoie à plusieurs problématiques.

La première est celle de la définition de ces priorités à partir de quels critères !

Sans anticiper, ceux-ci ne peuvent exclure les exigences de cohésion et de justice sociale tant la Région est loin d'être homogène et constitue du point de vue économique, social, culturel, environnemental un archipel de territoires.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT (suite)

La seconde problématique est celle qui tourne autour des concepts d'attractivité et de compétitivité des territoires. La CGT n'entend pas que les propositions du CESER se lisent à travers ces seuls prismes.

- Attractivité en direction de qui et pour quels objectifs pour les habitants de la région ?
- Compétitivité au détriment de qui en terme de compétition, de risque de quelle relégation si elle n'est pas au rendez-vous ?

Sans définition socialement acceptable, ces deux critères ne font pas partie des présupposés, de la matrice de réflexion et de positionnement de la CGT.

Une troisième problématique tournera autour du financement des futurs projets, même si le CESER n'a pas vocation à chiffrer ceux-ci mais, comme en commission 1, la question de la dette et du désendettement est déjà venue, autant le dire avant : quelle politique d'investissements structurants pour les hommes et les femmes de cette région le CESER souhaite-t-il ?

S'agissant de la contribution qui est soumise à notre Assemblée, elle constitue le socle sur lequel doit se construire notre future réflexion. Si on admet que le logement et le transport constituent une grande part des dépenses contraintes des ménages des Pays de la Loire, comment faire des questions énergétiques et de celles des déplacements, des mobilités, des priorités stratégiques pour la période 2014-2020 à venir ?

De même, pour la CGT, rien ne peut se concevoir sans l'intervention et l'implication des citoyens, ce sont en creux les questions de la démocratie, de la citoyenneté qui se posent comme enjeux stratégiques pour que les territoires ne soient pas seulement aménagés mais aussi et surtout espaces de vie et d'expressions des besoins.

La CGT émettra un vote positif sur le texte proposé avec le souci que s'instaure, dans les meilleurs délais, la seconde phase de notre réflexion.

VOTES : L'avis a été adopté par 100 voix pour et 1 abstention.

L'intégralité de cet avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/s>